



Questionnaire chef d'exploitation

Echantillon «Situation du revenu»

Auteur: Agroscope
Dépouillement Centralisé des Données Comptables
Version: V1, 22.09.23, Exercice comptable 2023

Code de sécurité: _____

Tâches à réaliser par le chef d'exploitation

- Nous vous prions de bien vouloir remplir et signer la déclaration de consentement et de remplir ensuite le questionnaire de manière exhaustive.
- Retournez le questionnaire rempli (y compris la déclaration de consentement) à votre fiduciaire. Une enveloppe pré-affranchie et adressée à votre fiduciaire est disponible à cet effet dans le courrier que vous avez reçu de LINK.

1. Introduction

Informations

Objectif de l'enquête

L'objectif de cette enquête est le suivi de la situation des revenus dans l'agriculture suisse sur la base d'un échantillon aléatoire d'exploitations. A cet effet, des chiffres clés de la comptabilité financière de ces exploitations sont collectés et des questions complémentaires sur la comptabilité et l'exploitation sont posées afin de garantir la comparabilité des données comptables entre les différentes exploitations. Les données à saisir dans le présent questionnaire se rapportent à l'**exercice comptable 2023**.

Rapport individuel

Un rapport individuel ainsi qu'une indemnisation seront envoyés aux chefs d'exploitation ayant participé à l'enquête. Le rapport comprend la comparaison des chiffres clés de la comptabilité (bilan, compte de résultat et flux de trésorerie) de l'exploitation avec ceux d'un groupe de comparaison ainsi qu'avec ceux de l'ensemble de l'échantillon (moyenne suisse).

Délai pour remplir le questionnaire

Le questionnaire **doit être rempli jusqu'à la date convenue avec LINK**.

But du questionnaire chef d'exploitation

Ce questionnaire sous forme papier sert à la pré-saisie des données ne pouvant être fournies que par le chef d'exploitation. La saisie électronique de ces données est effectuée en même temps que celle des données comptables par la fiduciaire comptable. Le présent formulaire sert seulement à la transmission de ces données à la fiduciaire et n'est pas transmis à Agroscope. Veuillez remplir le questionnaire le plus rapidement possible afin que votre fiduciaire puisse saisir les données dans le questionnaire en ligne et clôturer l'enquête dans les délais.

Le formulaire peut être téléchargé au format PDF sous le lien suivant: www.situationdurevenu.ch
Vous avez également la possibilité de remplir le questionnaire directement en ligne. Vous trouverez les données d'accès au questionnaire en ligne dans le courrier que vous avez reçu de LINK.

Différenciation des sexes

Pour faciliter la lecture du document, nous avons renoncé à utiliser une formulation neutre. Les désignations de rôles sont toutefois – dans le respect du principe d'égalité de traitement – valables pour les deux sexes.

Protection des données

La protection des données est conforme aux dispositions de la législation sur la protection des données (LPD, RS 235.1; OLPD, RS 235.11). Avant de participer à la présente enquête, l'agriculteur doit signer une déclaration de consentement dans laquelle il donne son accord pour le relevé, la mise en relation et le traitement de ses données comptables. La déclaration de consentement (cf. page 3) fait partie du questionnaire du chef d'exploitation.

Avez-vous des questions?

En cas de **problèmes concernant le contenu du questionnaire** (besoin de renseignements sur certaines questions ou certains chiffres du questionnaire), veuillez-vous adresser **directement à Agroscope** en indiquant comme référence «Echantillon Situation des revenus – Dépouillement centralisé».

Numéro de téléphone: 058 480 32 44
E-mail: za.support@link.ch

Pour toute **question d'ordre organisationnel** (fixer ou repousser un rendez-vous téléphonique, corriger une adresse), veuillez contacter **LINK**.

Numéro de téléphone: 0800 812 821
E-mail: za.hotline@link.ch

2. Déclaration de consentement pour le relevé, l'appariement et le traitement des données pour le Dépouillement centralisé des données comptables

Informations détaillées

Le présent relevé des données est destiné au dépouillement centralisé (DC) de données comptables (DC-Cta). S'appuyant sur l'art. 185, al. 1^{bis} de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), ce monitoring agricole sert à évaluer la situation de l'agriculture aux plans économique, écologique et social ainsi que les prestations d'intérêt public fournies par ce secteur. Les résultats du monitoring sont, entre autres, publiés dans le rapport agricole de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), qui paraît chaque année. Les données comptables (données économiques) relevées dans le cadre du monitoring agricole pour le DC (ci-après données DC) représentent également un élément fondamental pour l'évaluation des instruments de politique agricole et servent de base aux activités de recherche d'Agroscope et d'autres entités de la Confédération. La participation des agricultrices et agriculteurs, des fiduciaires ou des fournisseurs de services ainsi que le transfert de données pour le DC se font sur une base volontaire. Les données DC sont envoyées à Agroscope par les agricultrices et agriculteurs, les fiduciaires ou les fournisseurs de services pour être ensuite traitées dans le fichier de données DC sans mention du nom ni de l'adresse (de façon pseudonymisée). Toute utilisation des données DC à des fins de contrôle est exclue. Les données DC peuvent être appariées avec les données issues du système d'information sur la politique agricole SIPA de l'OFAG (surfaces, effectifs et paiements directs, etc.) et d'autres systèmes d'information de l'OFAG ainsi que les données relatives aux types d'exploitations (exploitation de grandes cultures, etc.) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'appariement avec les données du SIPA etc. vise à empêcher un relevé en double de données identiques et par la même occasion à réduire la charge administrative. Afin de vérifier les données du DC pour en garantir une qualité élevée, le centre de recrutement (LINK) peut demander aux fournisseurs de données de prendre contact avec le service d'assistance technique d'Agroscope. Le service d'assistance technique d'Agroscope n'est autorisé à utiliser les coordonnées et informations se rapportant aux agricultrices/agriculteurs auxquelles il a accès qu'à une fin de vérification des données du DC (garantie d'une haute qualité des données).

Déclaration de consentement

En participant au présent relevé et au transfert de mes données pour le dépouillement centralisé, je déclare accepter :

- Que mes données soient traitées sans mention du nom et de l'adresse (pseudonymisées) dans le cadre du dépouillement centralisé et intégrées aux résultats et aux évaluations qui sont publiés de façon à ce que qu'il ne soit pas possible d'identifier les personnes et les exploitations ni de tirer des conclusions sur le comportement des différentes exploitations;
- qu'afin de vérifier les données pour en garantir la qualité, le service d'assistance technique d'Agroscope peut prendre contact avec ma fiduciaire ou mon fournisseur de services, resp. le centre de recrutement (LINK) peut prendre contact avec moi;
- que mes coordonnées et les informations, que je communique au service d'assistance technique d'Agroscope dans le but de vérifier les données, ne soient utilisées que dans ce but (garantie d'une haute qualité des données) par ce service;
- que mes données soit appariées aux données issues du SIPA (par exemple surfaces, effectifs d'animaux et paiements directs) ainsi qu'à d'autres systèmes d'information de l'OFAG et aux

données relatives aux types d'exploitations (exploitation de grandes cultures, etc.) de l'Office fédéral de la statistique (OFS);

- mes données soient transmises à des hautes écoles et à des institutions de recherche à des fins d'études, de recherche et de formation sans mention du nom ni de l'adresse (pseudonymisées). Les données pseudonymisées peuvent être transmises à des tiers, à condition que ceux-ci soient mandatés par la Confédération.

Oui, j'accepte.

Non, je n'accepte pas et je ne prends pas part à l'enquête. Veuillez faire part de votre décision à LINK (Tél: 0800 812 821) et à votre fiduciaire afin d'éviter les éventuelles relances par téléphone.

3. Compte-rendu individuel

Transmission du compte-rendu individuel de l'exploitation à la fiduciaire respectivement au/à la prestataire de services dans le cadre de «l'Echantillon sur la situation des revenus».

Informations détaillées:

Dans le cadre du Dépouillement centralisé, Agroscope relève la situation des revenus des agricultrices et agriculteurs suisses dans le but d'évaluer la durabilité dans l'agriculture (sur la base de l'Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture [RS 919.118]). Le système de relevé repose sur un échantillon aléatoire d'exploitations agricoles qui fournissent leurs données comptables au Dépouillement centralisé d'Agroscope («Echantillon sur la situation des revenus»). Toutes les exploitations participant à l'«Echantillon sur la situation des revenus» reçoivent un compte rendu individuel à l'issue de la livraison des données. Le compte rendu individuel expose les chiffres-clés financiers et non-financiers de l'exploitation et les compare à la moyenne suisse ainsi que la moyenne d'un groupe d'exploitations comparables. Les agricultrices et agriculteurs peuvent donner leur accord pour qu'Agroscope mette ce compte rendu individuel à la disposition de leur fiduciaire ou fournisseur de services.

Oui, je suis d'accord.

Non, je ne suis pas d'accord mais peux quand même participer au relevé.

Date, lieu:

Prénom, Nom:

Signature:



4. Données de base

4.1 Exploitation

Forme de collaboration

<input type="checkbox"/>	Entreprise individuelle
<input type="checkbox"/>	Communauté d'exploitation ¹
<input type="checkbox"/>	Communauté de générations / de frères et sœurs ²

¹ Il s'agit de communautés d'exploitation reconnues dont la forme juridique est la "société simple". Les personnes morales (SARL, SA) ne peuvent pas participer à l'enquête.

² Il s'agit de communautés d'exploitation non reconnues dont la forme juridique est la "société simple". Les personnes morales (SARL, SA) ne peuvent pas participer au relevé.

Participation à une communauté partielle d'exploitations agricoles (CPE)

Les communautés PER ne doivent pas être comptées comme des communautés partielles d'exploitation.

<input type="checkbox"/>	Ne participe à aucune CPE
<input type="checkbox"/>	Participe à une CPE
<input type="checkbox"/>	Participe à plusieurs CPE

Détention d'animaux dans une entreprise/comptabilité séparée (CPE exclues)³?

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

³ Détention d'animaux (p. ex. porcs) dans une entreprise séparée comme par exemple SA ou Sarl

Reprise de l'exploitation / Création de la communauté

Année (p.ex. 2001)	
--------------------	--

Remarques:

<hr/> <hr/>

4.2 Possession de terres dans les actifs de l'entreprise

Si vous répondez positivement à la question principale en cochant la case prévue à cet effet, merci de bien vouloir répondre aux sous-questions.

Indication pour les communautés d'exploitations: Pour les communautés d'exploitation, remplir uniquement si des immeubles sont la propriété de la communauté.

	Veuillez cocher la case appropriée
1) Possession de terres dans le patrimoine de l'entreprise (PE)	<input type="checkbox"/>
1.1) Valeur fiscale ¹ des terres et des bâtiments dans PE (également appelée valeur officielle ou valeur cadastrale)	Fr
1.2) Terre avec surface agricole utile dans PE	<input type="checkbox"/>
1.3) Bâtiments d'exploitation dans PE	<input type="checkbox"/>
1.4) Bâtiments d'habitation dans PE	<input type="checkbox"/>
1.4.1) Location d'appartements dans PE	<input type="checkbox"/>
1.5) Enregistrement des pièces (ou des unités de logement) des bâtiments d'habitation en fonction de l'usage	Nombre d'unités de logement / de pièces
1.5.1) Exploitation (bureau, salariés, etc.)	
1.5.2) Para-agriculture	
1.5.3) Unités de logement / pièces mises en location	
1.5.4) Activités annexes	
1.5.5) Droit d'habitation	
1.5.6) Famille / Privé	

¹ Connue également sous le nom de valeur officielle ou valeur au cadastre. Dans les communautés d'exploitation, remplir uniquement si des immeubles sont la propriété de la communauté.

Remarques:

4.3 Possession de terres dans le patrimoine privé

Indication pour les communautés d'exploitation: Vous n'avez pas à remplir le tableau figurant ci-dessous.

	Veuillez cocher la case appropriée
1) Possession de terres dans le patrimoine privé (PP)	<input type="checkbox"/>
1.1) Valeur fiscale ¹ des terres et des bâtiments dans PP (également appelée valeur officielle ou valeur cadastrale)	Fr.-
1.2) Terre avec surface agricole utile dans PP	<input type="checkbox"/>
1.3) Bâtiments d'exploitation dans PP	<input type="checkbox"/>
1.4) Bâtiments d'habitation dans PP	<input type="checkbox"/>
1.4.1) Location d'appartements dans PP	<input type="checkbox"/>
1.4.2) Utilisation personnelle de bâtiments d'habitation dans PP en tant qu'habitation principale	<input type="checkbox"/>

¹ Connue également sous le nom de valeur officielle ou valeur au cadastre. Dans les communautés d'exploitation, remplir uniquement si des immeubles sont la propriété de la communauté.

Remarques:

4.4 Fermage

Indication pour les communautés d'exploitations: L'utilisation des terres et bâtiments, qui sont en propriété des associés, en échange d'une indemnisation est à considérer comme fermage.

	Veuillez cocher la case appropriée
1) Affermage de terres	<input type="checkbox"/>
2) Affermage de bâtiments d'exploitation	<input type="checkbox"/>
3) Bail à ferme: fermage de terres <u>et</u> de bâtiments	<input type="checkbox"/>
Bâtiments d'habitation dans le bail à la ferme du domaine.	<input type="checkbox"/>
En cas de bail à la ferme : Enregistrement des pièces (ou des unités de logement) des bâtiments d'habitation en fonction de l'usage	Nombre d'unités de logement / de pièces
3.1) Exploitation (bureau, salariés, etc.)	
3.2) Para-agriculture	
3.3) Unités de logement / pièces mises en location	
3.4) Activités annexes	
3.5) Droit d'habitation	
3.6) Famille / Privé	

Remarques

5. Données personnelles

Dans le chapitre suivant, des informations détaillées sur les personnes sont à saisir.

Structure de la saisie:

- Chapitre 5.1: Entreprises individuelles: main d'œuvre familiale (couple d'exploitants et autres personnes non rémunérés)
- Chapitre 5.2: Communautés d'exploitations: associés, époux des associés travaillant sur l'exploitation et autres collaborateurs des associés
- Chapitre 5.3: Entreprises individuelles et communautés d'exploitations: Unités de main-d'œuvre rémunérées

Toutes les unités de main-d'œuvre ainsi que toutes les personnes (y compris enfants) qui font partie du ménage du chef d'exploitation doivent être saisies.

Une liste des abréviations utilisées dans le chapitre 5 ainsi que des explications sur les différents niveaux de formation sont disponibles au chapitre 7 à la page 21.

Remarque pour la saisie du facteur de productivité

Une éventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap est à saisir dans les tableaux suivants. Le facteur de productivité est calculé sur la base (i) du taux de réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap et (ii) de l'année de naissance de la personne (sur la base de laquelle une éventuelle réduction de la productivité liée à l'âge peut être appliquée).

Capacité de travail réduite en raison d'un handicap (taux de réduction): il s'agit d'estimer la capacité de travail des personnes dont les capacités physiques ou mentales sont réduites (le taux de réduction peut se situer entre 0% et 90%).

Remarque pour les données sur les jours de travail

Pour saisir le travail effectué en dehors de l'exploitation en tant qu'actif dépendant (Activités Professionnelles Dépendantes [APD]), vous pouvez choisir entre trois modes d'enregistrement. Il vous suffit par conséquent d'indiquer soit le taux d'occupation ou le nombre de jours calendaires travaillés ou le nombre annuel d'heures travaillées.

5.1 Entreprises individuelles: Unités de travail de la famille

5.1.1 Couple d'exploitants

Informations générales:

- Identification (désignation):
- Sexe (m/f):
- Année de naissance:
- Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction) **0%-90%:**

Informations sur les jours de travail:

- Agriculture:
 - Jours calendaires travaillés:
 - Durée d'un jour de travail moyen:
- Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)
 - Jours calendaires travaillés:
 - Durée d'un jour de travail moyen:
- Travail hors exploit. pour l'exercice d'activités professionnelles dépendantes (APD)
(Veuillez sélectionner le mode de saisie le plus simple pour vous.)
 - Taux d'occupation: %
 - OU**
 - Jours calendaires travaillés:
 - Durée d'un jour de travail moyen:
 - OU**
 - Heures de travail en 2023:

Informations sur le niveau de formation le plus élevé

Veillez cocher la catégorie correspondant au niveau de formation le plus élevé.

Niveau de formation le plus élevé		
Agricole	Economie familiale rurale:	Non Agricole
<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune formation professionnelle ○ En formation/En apprentissage ○ Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs ○ Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) ○ Formation professionnelle initiale CFC ○ Examen professionnel EP ○ Examen professionnel supérieur EPS (maîtrise) ○ Ecole supérieure spécialisée (p.ex. agro-techniciens et agro-commerçants) ○ Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) ○ Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune formation professionnelle ○ Cours en économie familiale rurale ○ Examen professionnel EP (paysanne/responsable de ménage agricole, brevet fédéral) ○ Examen professionnel supérieur EPS (Diplôme paysanne) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune formation professionnelle ○ En formation/En apprentissage ○ Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) ○ Formation professionnelle initiale CFC ○ Examen professionnel EP ○ Examen professionnel supérieur EPS (maîtrise) ○ Ecole supérieure spécialisée ○ Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) ○ Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)

.....

Informations générales:

- Identification (désignation):
- Sexe (m/f):
- Année de naissance:
- Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction) **0%-90%:**

Informations sur les jours de travail:

- Agriculture:
 - Jours calendaires travaillés:
 - Durée d'un jour de travail moyen:

- Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)

○ Jours calendaires travaillés:

○ Durée d'un jour de travail moyen:

- Travail hors exploitation pour l'exercice d'activités professionnelles dépendantes (APD)

(Veuillez sélectionner le mode de saisie le plus simple pour vous.)

○ Taux d'occupation:

 %

OU

○ Jours calendaires travaillés:

○ Durée d'un jour de travail moyen:

OU

○ Heures de travail en 2023:

Informations sur le niveau de formation le plus élevé

Veuillez cocher la catégorie correspondant au niveau de formation le plus élevé.

Niveau de formation le plus élevé		
Agricole	Economie familiale rurale:	Non Agricole
<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune formation professionnelle ○ En formation/En apprentissage ○ Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs ○ Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) ○ Formation professionnelle initiale CFC ○ Examen professionnel EP ○ Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise) ○ Ecole supérieure spécialisée (p.ex. agro-techniciens et agro-commerçants) ○ Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) ○ Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune formation professionnelle ○ Cours en économie familiale rurale ○ Examen professionnel EP (pay-sanne/responsable de ménage agricole brevet fédéral) ○ Examen professionnel supérieur EPS (Diplôme paysanne) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune formation professionnelle ○ En formation/En apprentissage ○ Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) ○ Formation professionnelle initiale CFC ○ Examen professionnel EP ○ Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise) ○ Ecole supérieure spécialisée ○ Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) ○ Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)

5.1.2 Entreprises individuelles: autres personnes non rémunérées

Unités de main-d'œuvre non rémunérées (y compris membres du ménage travaillant sur l'exploitation, par exemple enfants) (UMONR)

Informations générales:

	Personne			
	I	II	III	IV
Identification (désignation):				
Sexe (m/f)				
Année de naissance:				
Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction)	%	%	%	%

Jours de travail par personne

Personne	Agriculture (AGR)		Activités professionnelles non-agricoles indépendantes (API)	
	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen
I		h		h
II		h		h
III		h		h
IV		h		h

Dépenses privées

	Personne			
	I	II	III	IV
Le couple d'exploitants assume ___% des dépenses privées.				

Gradation: 0%, 25%, 50%, 75%, 100%

Informations sur le niveau de formation le plus élevé

Veuillez indiquer la lettre correspondant à la formation agricole la plus élevée.

Niveau de formation agricole le plus élevé	Personne			
	I	II	III	IV
A: Aucune formation professionnelle				
B: En formation/En apprentissage				
C: Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs				
D: Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise)				
E: Formation professionnelle initiale CFC				
F: Examen professionnel EP				
G: Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise)				
H: Ecole supérieure spécialisée (p.ex. agro-techniciens et agro-commerçants)				
I: Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées)				
J: Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)				

.....

Membres du ménage ne travaillant pas sur l'exploitation (MM) (par exemple enfants)

Informations générales:

	Personne			
	I	II	III	IV
Identification (désignation):				
Sexe (m/f):				
Année de naissance:				

Dépenses privées

	Personne			
	I	II	III	IV
Le couple d'exploitants assume ___% des dépenses privées.	%	%	%	%

Gradation: 0%, 25%, 50%, 75%, 100%

Remarque: Saisissez les unités de main-d'œuvre salariées au chapitre 5.3.

5.2 Communautés d'exploitations: Associés, époux/se(s) travaillant sur l'exploitation et autres collaborateurs des associés

Informations générales:

	Associé A (Ass.A)	Associé B (Ass.B)	Associé C (Ass.C)
Identification (désignation):			
Sexe (m/f):			
Année de naissance:			
Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction):	%	%	%

Jours de travail par personne

Personne	Agricole (AGR)		Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)	
	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen
Ass.A		h		h
Ass.B		h		h
Ass.C		h		h

Informations sur le niveau de formation le plus élevé

Veillez cocher la catégorie correspondant au niveau de formation le plus élevé.

Niveau de formation le plus élevé		
Agricole	Economie familiale rurale:	Non Agricole
A: Aucune formation professionnelle B: En formation/En apprentissage C: Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs D: Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) E: Formation professionnelle initiale CFC F: Examen professionnel EP G: Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise) H: Ecole supérieure spécialisée (p.ex. agro-techniciens et agro-commerçants) I: Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) J: Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)	K: Aucune formation professionnelle L: Cours en économie familiale rurale M: Examen professionnel EP (pay-sanne/responsable de ménage agricole, brevet fédéral) N: Examen professionnel supérieur EPS (Diplôme paysanne)	O: Aucune formation professionnelle P: En formation/En apprentissage Q: Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) R: Formation professionnelle initiale CFC S: Examen professionnel EP T: Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise) U: Ecole supérieure spécialisée V: Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) W: Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)
Associé A:	Associé A:	Associé A:
Associé B:	Associé B:	Associé B:
Associé C:	Associé C:	Associé C:

.....

Epoux/se d'un associé (EA)

Informations générales:

	Epoux/se d'un associé A	Epoux/se d'un associé B	Epoux/se d'un associé C
Identification (désignation):			
Sexe (m/f):			
Année de naissance:			
Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction):	%	%	%

Jours de travail par personne

Personne	Agricole (AGR)		Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)	
	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen
Epoux/se Associé A		h		h
Epoux/se Associé B		h		h
Epoux/se Associé C		h		h

Informations sur le niveau de formation le plus élevé

Veillez indiquer la lettre correspondant à la formation agricole la plus élevée.

Niveau de formation plus élevé		
Agricole	Economie familiale rurale	Non Agricole
A: Aucune formation professionnelle B: En formation/En apprentissage C: Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs D: Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) E: Formation professionnelle initiale CFC F: Examen professionnel EP G: Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise) H: Ecole supérieure spécialisée (p.ex. agro-techniciens et agro-commerçants) I: Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) J: Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)	K: Aucune formation professionnelle L: Cours en économie familiale rurale M: Examen professionnel EP (pay-sanne/responsable de ménage agricole brevet fédéral) N: Examen professionnel supérieur EPS (Diplôme paysanne)	O: Aucune formation professionnelle P: En formation/En apprentissage Q: Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise) R: Formation professionnelle initiale CFC S: Examen professionnel EP T: Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise) U: Ecole supérieure spécialisée V: Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées) W: Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)
Epoux/se Associé A:	Epoux/se Associé A:	Epoux/se Associé A:
Epoux/se Associé B:	Epoux/se Associé B:	Epoux/se Associé B:
Epoux/se Associé C:	Epoux/se Associé C:	Epoux/se Associé C:

.....

Unités de main-d'œuvre personnelle d'un associé (UMOPA)

Les unités de main d'œuvre personnelle d'un associé (UMOPA) comprennent les unités de main d'œuvre d'un associé qui travaillent pour la communauté mais ne sont pas directement rémunérées par la communauté elle-même (par exemple père d'un associé).

Informations générales:

	Unité de main-d'œuvre personnelle d'un associé: <input type="text"/> (A,B ou C?)	Unité de main-d'œuvre personnelle d'un associé: <input type="text"/> (A,B ou C?)	Unité de main-d'œuvre personnelle d'un associé: <input type="text"/> (A,B ou C?)
Identification (désignation):			
Sexe (m/f):			
Année de naissance:			
Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction):	%	%	%

Jours de travail par personne:

Personne	Agricole (AGR)		Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)	
	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen
UMOPA <input type="text"/>		h		h
UMOPA <input type="text"/>		h		h
UMOPA <input type="text"/>		h		h

5.3 Entreprises individuelles et Communautés d'exploitations: Unités de main-d'œuvre rémunérée

Toutes les unités de main-d'œuvre salariées doivent être indiquées

Unités de main d'œuvre rémunérée (UMOR)

Informations générales:

	Personne			
	I	II	III	IV
Identification (désignation):				
Sexe (m/f):				
Année de naissance:				
Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction):	%	%	%	%

Informations sur les jours de travail:

Personne	Agricole (AGR)		Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)	
	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen	Jours travaillés	Durée d'un jour de travail moyen
I		h		h
II		h		h
III		h		h
IV		h		h

Cotisations à l'AVS:

	Personne			
	I	II	III	IV
Cotisations à l'AVS: (veuillez cocher la case appropriée)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non			

Informations sur le niveau de formation le plus élevé

Veuillez indiquer la lettre correspondant à la formation agricole la plus élevée

Niveau de formation agricole	Personne			
	I	II	III	IV
A: Aucune formation professionnelle				
B: En formation/En apprentissage				
C: Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs				
D: Formation professionnelle initiale AFP (formation élémentaire comprise)				
E: Formation professionnelle initiale CFC				
F: Examen professionnel EP				
G: Examen professionnelle supérieur EPS (maîtrise)				
H: Ecole supérieure spécialisée (p.ex. agro-techniciens et agro-commerçants)				
I: Bachelor: Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme des Hautes écoles spécialisées)				
J: Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)				

.....

Groupe d'unités de main d'œuvre rémunérée (GUMOR)

Informations générales:

	Groupe
Identification (désignation):	
Nombre de personnes:	
Eventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (taux de réduction):	%

Indication: Lorsque la réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap (taux de réduction) diffère de manière importante à l'intérieur du groupe, merci de bien vouloir saisir individuellement ces unités de main d'œuvre (chapitre 5.3).

Jours de travail par personne:

		Agricole (LW)	
		Nombre moyen de jours travaillés	Durée moyenne d'un jour de travail
Groupe			h

Groupe = Moyenne de toutes les unités de main-d'œuvre du groupe. Si toutes les personnes n'ont pas la même charge de travail, veuillez saisir les personnes séparément.

Cotisations à l'AVS:

	Groupe
Cotisations à l'AVS (veuillez cocher la case appropriée)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

6. Effectifs d'animaux

A l'exception des données sur les animaux, les données sur la structure de l'exploitation peuvent être reprises de l'enquête sur la structure des exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture sous forme pseudonymisée.

Veuillez saisir les **effectifs moyens d'animaux présents au cours de l'exercice comptable en unités gros bétail (UGB)**, que vous pouvez reprendre p. ex. de votre "Suisse-Bilan". **Merci de ne pas saisir les effectifs à un jour de référence particulier.** La saisie se rapporte par ailleurs aux animaux présents et non pas aux animaux en propriété.

Catégories d'animaux	Effectifs moyens d'animaux en UGB
Vaches laitières	
Autres vaches	
Autre bétail bovin (p. ex. jeune bétail)	
Espèce chevaline	
Moutons	
Chèvres	
Ruminants restants (par exemple bisons, cerfs, lamas, alpagas)	
Porcs	
Volaille	
Autres animaux (lapins et autres)	

Remarques:

7. Explications et abréviations

Terme/Abréviation	Signification/Explication
m./f.	masculin / féminin
Facteur de productivité	Le facteur de productivité est calculé en prenant en considération (i) une éventuelle réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap physique ou mental (0%-90%), et (ii) une éventuelle réduction de la capacité de travail liée à l'âge. La réduction de la capacité de travail en raison d'un handicap fait l'objet d'une question explicite. La réduction de la capacité de travail liée à l'âge est calculée, elle, sur la base de l'année de naissance de la personne.
AGR	<u>Agriculture</u> Les jours de travail de l'exploitation agricole comprennent tous les travaux liés aux activités économiques qui sont comprises dans la comptabilité financière de l'exploitation agricole. Ces activités comprennent l'activité agricole de base, les activités para-agricoles (proches de l'agriculture) et les éventuels travaux dans une communauté partielle d'exploitation. Un jour de travail se compose de 10 heures et plus (1 JT). Les jours de travail de moins de 10 heures sont comptabilisés proportionnellement; 5 heures correspondent ainsi à une demi-journée.
API	<u>Activités professionnelles indépendantes non agricoles (API)</u> Jours de travail utilisés pour les activités annexes indépendantes (non agricoles). Ces activités correspondent au revenu annexe indépendant.
APD	<u>Travail hors exploitation pour l'exercice d'activités professionnelles dépendantes (APD)</u> Travail hors exploitation comme employé ou salaire horaire. Un emploi à 100% correspond en général à 220 jours de travail. Les travaux effectués dans l'exploitation propre doivent toujours être comptabilisés comme des travaux agricoles. Le temps de travail associé aux jetons de présence, aux honoraires des membres de conseil d'administration ou activités similaires ne doit pas être comptabilisé.
Cours exploitant agricole à titre d'activité secondaire / Cours pour l'obtention des paiements directs	Cours pour l'obtention des paiements directs: formation complémentaire en agriculture selon l'Ordonnance sur les paiements directs art. 4 al. 2 lettre a (Cours PD)
Certificat de capacité	<u>Formation professionnelle de base avec certificat de capacité</u> Autrefois: examen de fin d'apprentissage
Maîtrise	Examen professionnel supérieur EPS (examen de maîtrise)
Ecole supérieure spécialisée	Ecole supérieure spécialisée dans le domaine agricole: p.ex. agro-technicien, agro-commerçant
Bachelor HES/Uni	Bachelor Haute école spécialisée ou Université (ou Diplôme Haute école spécialisée)
Master HES/Uni	Master & formation supérieure Haute école spécialisée ou Université (ou diplôme universitaire)

8. Remarque finale

Si votre déclaration d'impôts n'est pas établie par votre fiduciaire, il est important que vous envoyiez une copie de cette déclaration à votre agent fiduciaire. Ce dernier a en effet besoin de la déclaration d'impôts pour pouvoir clôturer la saisie des données (cette remarque ne concerne pas les communautés d'exploitation).

Retournez le questionnaire rempli (y compris la déclaration de consentement) à votre fiduciaire. Une enveloppe préaffranchie et adressée à votre fiduciaire est disponible à cet effet dans le courrier que vous avez reçu de LINK.